

UN ENVIRONNEMENT, UNE HUMANITÉ, UNE VIE SAUVAGE, ONE NATURE

Pour une réconciliation avec l'environnement

BILAN 2011-2020



TABLES DES MATIÈRES

LA FONDATION - PRÉSENTATION

ONE NATURE FOUNDATION

ORGANISATION

NOTRE ENGAGEMENT

PROJETS 2011 – 2020

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS SOUTENUS ET APPROUVÉS

DÉTAIL DES PROJETS

STATUTS DE LA FONDATION

FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

EMPLOYÉS

PARTENAIRES FINANCIERS

CONTACTS

ANNEXES

LA FONDATION PRÉSENTATION

MISSION

One Nature Foundation a pour but de soutenir toute action d'éducation dans la prise de conscience de la préservation de l'environnement ainsi que d'acquérir des terres pour les rendre à leur état naturel.

VISION

Pour réaliser son but, **One Nature Foundation** investit exclusivement dans des projets, entreprises, travaux ou recherches dans les domaines des technologies et des services liés à l'environnement.

LIEUX

One Nature Foundation soutient des projets de renaturation et de prise de conscience autour de l'environnement dont les impacts se font ressentir en Suisse. A ce titre, les prestataires sont basés en Suisse et les lieux impactés se trouvent en Suisse.

Pour la protection de notre planète

One Nature Foundation est une fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif, dont le siège est à Vevey en Suisse.

La croissance économique, la soif de connaissance, la recherche permanente d'horizons nouveaux font partie de l'activité de l'humanité qui s'est amplifiée depuis le 20^{ème} siècle. Il y a ceux qui veulent lutter contre cet état de fait, ceux qui souhaitent régner en maître et ceux qui vivent simplement au quotidien car ils n'ont pas d'autres solutions. Nul besoin de chercher la pierre philosophale. Nous formons un ensemble qui doit se perpétuer pour que la « Vie » se poursuive en respectant chacun tout en conservant la permanence de l'évolution, en harmonie avec notre environnement.

C'est dans ce but que **One Nature Foundation** est née pour répondre au défi d'une humanité qui souhaite poursuivre son activité, recréer les conditions cadres d'un développement respectueux de l'environnement en se réconciliant avec une nature meurtrie.

Ainsi, la Fondation a pour but de soutenir toute action d'éducation dans la prise de conscience de la préservation de l'environnement ainsi que d'acquérir des terres pour les rendre à leur état naturel.

Pour réaliser son but, **One Nature Foundation** investit exclusivement dans des projets, entreprises, travaux ou recherches dans les domaines des technologies et des services liés à l'environnement.

Entre autres, des participations sont faites à long terme d'où il est exclu toute opération de trading et commerce de titres.

En aucun cas, des opérations à caractère spéculatif ne sont autorisées.

La force des mots avec le pouvoir des actes

One Nature Foundation est composée d'un Conseil de fondation qui délègue, selon les projets, à des personnes engagées, la réalisation et le pilotage des développements.

Le Conseil de fondation :

- est le garant du respect des statuts,
- décide des développements.

Évaluation, réalisation et pilotage des développements :

- évaluation des projets de développement conformément aux statuts,
- proposition au Conseil de fondation,
- pilotage et développement de chaque projet.

Chaque membre du Conseil de fondation peut faire des propositions pour le développement de projets. En fonction de la spécificité et de la complexité de ces

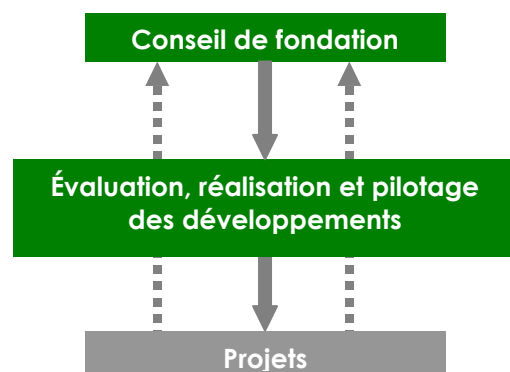
derniers, des personnes aux compétences avérées peuvent être engagées.

Il peut s'agir soit de personnes physiques, soit de personnes morales dont les frais sont pris en charge par la Fondation, lorsque l'activité de ces dernières est leur métier ; et que cette activité est en ligne avec l'objectif recherché et le but statutaire.

Les membres du Conseil de fondation agissent tous à titre bénévole avec la volonté d'apporter une réponse de réconciliation d'un développement économique intégré à l'environnement. Ils sont aussi conscients qu'il convient également d'intégrer l'environnement dans le développement économique.

Tous les frais d'administration sont pris en charge par des sociétés qui soutiennent l'action de

One Nature Foundation.



De la parole aux actes

Afin de favoriser un développement durable, la Fondation s'engage :

Envers la Société

En soutenant uniquement des projets d'investissements durables.

Par le partenariat entre les différents acteurs œuvrant pour la protection de la nature.

Envers l'Environnement

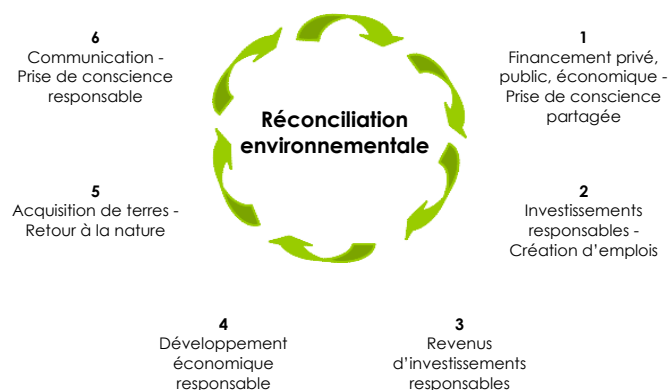
Le but de la Fondation constitue en lui-même un message fort. En effet, les divers projets protègent l'environnement afin de tendre vers un nouveau modèle de fonctionnement des activités humaines.

Envers un développement durable

Les projets ont pour but de réconcilier des critères environnementaux, sociaux et économiques afin de contribuer à un développement durable des sociétés humaines sans compromettre la vie des générations futures.

Envers une éthique

La structure de la Fondation s'accompagne d'un engagement à titre individuel de chaque membre de son conseil et de ses donateurs convaincus du bien-fondé de l'utilité publique de la Fondation.



PROJETS FINANCÉS 2011 - 2020



Année	Nom du projet	Bénéficiaire	Profil	Montant	Mandat
2010-2011	« Label Paysager »	Terra Prima		19'049 CHF	Création d'un label garant de la préservation de la biodiversité
2011-2013	« Rocher de la Colline du Paradis »	Terra Prima		50'000 CHF	Installer un rucher expérimental sur le site « La Colline du Paradis » Mener diverses recherches sur le bien être des abeilles et la conséquence sur leur production de miel
2013	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2014	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2014	« Déchets »	Fondation MART	Fondation	20'000 CHF	Développement d'un film aidant à la prise de conscience des déchets sauvages
2015	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2015	Projet Abeille : agrandissement des ruches	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	800 CHF	Mise en place de ruches additionnelles
2015	« NiceForest »	Association NiceFuture	association à but non lucratif reconnue d'utilité publique	7'560 CHF	Plantation d'arbres sur des terres ayant été déforestées et dégradées
2016	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2017	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2017	« Flower Walk »	ProNatura Aargau	Association d'utilité publique	5'000 CHF	Création de l'application «Flower Walks – Balades

					botaniques en Suisse»
2018	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2019	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2019	« Impacteur Activision »	Hub Neuchâtel	Association	5'000 CHF	Coaching et incubation de 3 mois des gagnants d'un concours entre porteurs de projets à impact social et environnemental
2020	Projet Abeille	Jean-Luc Rossier, apiculteur indépendant	Artisan indépendant	6'000 CHF	Gestion des ruches de la fondation
2020	Surveillance et détection autonome pour protéger les oiseaux nicheurs	Société Romande pour l'Etude et la Protection des Oiseaux	Association d'utilité publique	10'000 CHF	Développement et institution de mesures de protection concrète pour les oiseaux nichant au sol
2020 (approuvé, pas versé)	« Eco Schools »	Association J'Aime ma Planète	Association	10'000CHF	Création de matériel éducatif autour la la biodiversité
2020 (approuvé, pas versé)	« Île aux Oiseaux » Lausanne	Commune de Lausanne via le DGE du Canton de Vaud	Commune	20'000 CHF	Création d'une île aux oiseaux à l'embouchure de la Chamberonne

PROJET « *RUCHER DE LA COLLINE DU PARADIS* »

DÉPENSES : CHF 50'000.-

2011 - 2013

« Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre. »
A. Einstein

Pour une meilleure compréhension de la vie de l'abeille et des enjeux qui lui sont liés

Au cœur du canton de Vaud, dans un paysage de collines morainiques, le glacier du Rhône a déposé d'importants gisements de graviers dont l'exploitation s'est étendue sur plus d'un siècle dans un périmètre d'une centaine d'hectares.

Confrontées à un environnement particulier, faune et flore ont évolué au gré des étapes de réaménagement, à la faveur d'une biodiversité des plus remarquables.

Aujourd'hui, alors que le remodelage topographique touche à sa fin, la nature se répartit entre forêt, bosquets, prairies, grandes cultures, sites protégés et industrie.

Voici 40 ans, ce contexte insolite attira l'attention d'un biologiste venu s'établir sur ces terres. Intrigué par cette profusion de vie, Christophe Perret-Gentil, ornithologue et herboriste, en fit son lieu d'observation privilégié et sa passion. Il fut amené à développer une idée de lecture du paysage mettant en évidence le rôle des bio-indicateurs pour la santé de notre environnement. En 2010 fut créé le bureau d'écologie Terra Prima « Chemins de compréhension du vivant » pour concrétiser les projets de recherches qui lui tenaient à cœur.

précieux bio-indicateur de nos milieux de vie.

Le projet de parrainage se fait un point d'honneur de soutenir les projets de recherche apicole de Terra Prima sous la conduite de M. Christophe Perret-Gentil sis à Bioley-Orjulaz.

Partenariat apicole

Depuis son apparition, l'abeille, pollinisatrice infatigable, a grandement contribué à la reproduction, à l'évolution et à la diversification du règne végétal. La précarité actuelle des populations de cet insecte social, en fait à son tour un

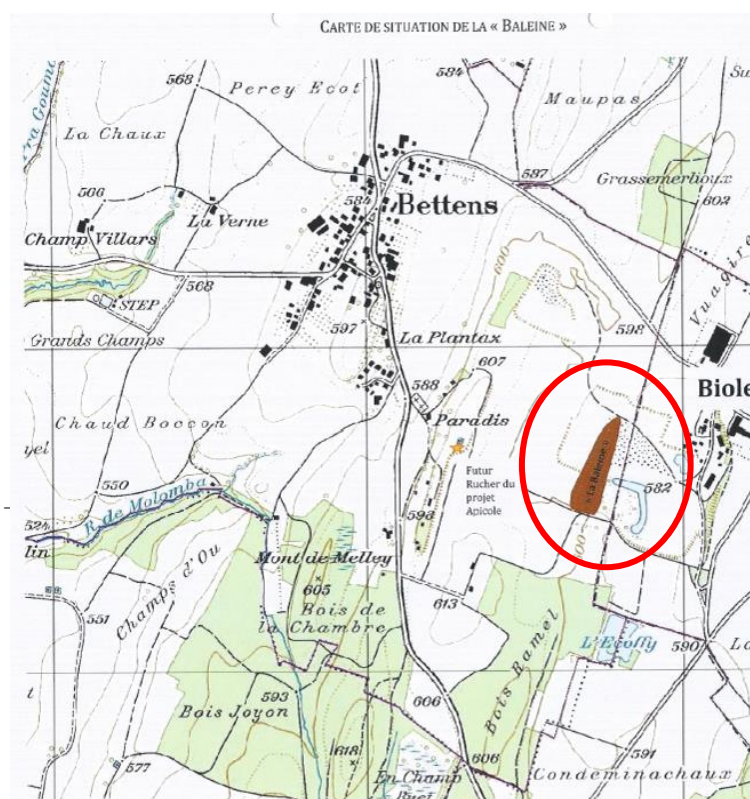
Objectifs et enjeux

- Installer un rucher expérimental sur un site particulièrement favorable : « La Colline du Paradis » (Commune de Bettens) ;
- Redonner ses lettres de noblesses à l'Abeille par la mise en place d'un concept d'apiculture douce, permettant de réunir les meilleures conditions pour le développement optimal de son cycle vital ;
- Étudier et veiller à l'échelonnement des floraisons et des miellées dans le rayon de butinage des abeilles ;
- Assurer des travaux d'entretien (fauche et débroussaillage) en coordination avec les différents acteurs des lieux afin de favoriser les plantes mellifères et enrichir la biodiversité du site ;
- Apporter un nouvel éclairage sur le rôle des maladies/parasitoses, révélateur de la fragilisation du métabolisme de l'abeille et de son environnement ;
- Sensibiliser et informer les intervenants des différents milieux aux enjeux liés à l'abeille.

Thèmes des études et recherches

- La conduite respectueuse du rucher pour l'établissement d'un cahier des bonnes pratiques apicoles helvétiques dans le respect du cycle de l'abeille.
- Un environnement sain pour les abeilles par l'inventaire et la répartition du panel floristique et de la phénologie des plantes indispensables au développement des colonies d'une saison à l'autre (conditions minimales à respecter et comparaison avec d'autres ruchers).
- Des mesures pour favoriser la vie sociale de l'abeille et son autonomie (sans artificialisation des conditions d'élevage) ;
- La mise en place de traitements antiparasitaires peu invasifs et bien tolérés par les colonies ;
- Des échanges avec d'autres

institutions de recherche (Fischermühle Imkerei, AGNI, Apiculture biodynamique...).



LABEL PAYSAGER

Un concept pour les aménagements extérieurs de lieux publics et sociaux

DÉPENSES

CHF 17'849.- en 2010

CHF 1'200.- en 2011

Comment est née l'idée du « Label Paysager » ?

D'un objectif : faire bénéficier des structures sociales, culturelles et économiques d'un concept d'aménagement paysager, permettant d'entretenir une collaboration et des échanges entre les activités de l'homme et les processus de la nature dans une coexistence pacifique et intelligente dont les bienfaits profitent à chacun des partenaires.

Il s'agit bien de créer une adéquation entre les utilisateurs d'un lieu et leur cadre de vie en cherchant à éveiller auprès des usagers l'intérêt pour ce qui se passe autour d'eux tout en améliorant leurs conditions de vie.

Le « **Label Paysager** » s'inscrit dans un souci de préservation d'un patrimoine naturel visant à maintenir ou à développer, aussi dans les zones à fortes activités humaines, un réseau de surfaces-refuges pour la biodiversité. Par une gestion extensive des espaces verts et par un aménagement de structures naturelles de qualité. Ces surfaces vertes, faisant office de passerelles naturelles, rendent les zones urbanisées plus accessible à la faune et à la flore locales tout en conservant ses liens avec le grand paysage.

Le « **Label Paysager** » a pour objectif de sensibiliser chacun, pouvoirs publics ou privés, en les incitant à rendre leurs espaces plus favorables à la nature.

Le but est également social et économique.

En requalifiant des zones existantes pour mieux les intégrer dans le paysage et les

rendre plus propices à la vie, les coûts d'entretien et d'exploitation peuvent être sensiblement réduits. Une meilleure organisation spatiale du site, un entretien plus extensif, un choix judicieux d'espèces indigènes, ainsi que la réservation de surfaces perméables pour l'infiltration de l'eau sont autant d'atouts dans cette direction.



Interlocuteurs engagés dans la préservation du paysage

Depuis une quarantaine d'années, le paysage (ou plus généralement l'environnement) fait l'objet de beaucoup d'attention.

Nombreux sont les partenaires engagés dans l'aménagement et la protection du paysage :

- l'État (OFEV, Centres de conservation cantonaux, Services du développement territorial - ex. Aménagement du territoire, Plans de zones
- les mouvements de protection de la nature (Pro Natura, ASPO, WWF, Patrimoine Suisse, Centres suisses de cartographie faune/flore, Associations régionales)
- les services de l'agriculture, PI compensations écologiques, OQE, paiements directs
- la Fondation Nature Économie (Label « Parc naturel »)
- le « **Label Paysager** », **One Nature Foundation**

Au nom du principe de la Biodiversité, chacun s'accorde maintenant à admettre que la Nature a sa place légitime parmi nous. Mais il ne s'agit pas seulement de définir combien de vie on est disposé à accueillir autour de soi.

Il s'agit d'établir certaines règles car la Nature a besoin de temps pour réaliser ses projets et d'une certaine compréhension de ses modes de fonctionnement.

Le « Label Paysager » : une valorisation de notre cadre de vie

Sous la gouvernance de Terra Prima / Christophe Perret Gentil à Bioley Orjulaz, nous avons investis en totalité CHF 19'049.- dans le développement d'un Label Paysaager.

L'homme est considéré comme partie intégrante de son écosystème.

Il dispose en permanence des cartes en main pour assurer à son habitat les meilleures ou les pires conditions d'existence. Si son comportement est correct, son cadre de vie sera favorable à ses activités et à son bien-être, car si la nature est respectée, elle répond à nos besoins dans un parfait équilibre.

En revanche, si son comportement est destructeur, étant en bout de chaîne, il subira tôt ou tard les conséquences de ses actes.

Objectifs

- Cohérence dans notre relation avec la nature « laisser faire la nature! »
- Complicité intuitive avec les modes d'expression de la nature
- Ressourcement pour le corps, l'âme et l'esprit
- Modèle d'harmonie et d'équilibre
- Espace de partage et de compréhension
- Prise de conscience par rapport aux exigences de notre environnement.



Sept critères

Le concept « **Label Paysager** » se définit à travers sept modules faisant appel aussi bien à :

- **Contexte paysager**

L'aménagement du site prend en considération la vocation naturelle du lieu et le caractère du paysage dont il fait partie.

La ligne directrice des aménagements s'inscrit dans les caractéristiques biogéographiques du site. Une fois le lieu identifié, il convient de prendre en considération la manière dont il s'intègre dans l'environnement. Une attention particulière sera apportée aux potentialités d'échanges et d'une manière générale, aux relations entre le site et le milieu environnant.

- **Composantes « Nature »**

Des structures naturelles sont identifiées au sein du site, elles doivent être des espaces permettant l'expression libre et spontanée de la Nature. Les acteurs spécifiques de la niche écologique peuvent y remplir leurs rôles respectifs pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Une attention particulière sera apportée aux potentialités d'échanges et aux relations des différentes structures entre elles.

- **Valeur bio-indicatrice « Flore »**

L'aménagement et l'entretien du site favoriseront dans toute la mesure du possible le maintien et la plantation d'essences locales. La richesse floristique est évaluée dans chacune des structures naturelles à l'aide des listes de la « Clé de lecture végétale » basée sur la qualité bio-indicatrice des plantes des milieux.

- **Valeur bio-indicatrice « Faune »**

L'aménagement du site prendra toutes mesures utiles pour favoriser l'existence de la petite faune et des oiseaux notamment ceux des catégories 2, 3 et 4 de la « Clé de lecture du paysage. »

- **Histoire du lieu**

L'aménagement du site réservera une place d'honneur au contexte historique (vocation du lieu et/ou de la région, activités passées, etc.) et à ses éléments emblématiques (témoins du passé, arbres séculaires, point dominant, etc.).

- **Aspects thématiques**

L'aménagement du site réservera une place à un espace didactique, pédagogique ou culturel en relation avec l'affectation du lieu et l'activité présente, de manière à développer le respect de la nature à travers sa compréhension.

- **Programme de gestion et entretien**

L'entretien des différents espaces concernés par le « **Label Paysager** » se fera dans un esprit respectueux des cycles de vie de la faune et de la flore. Pour les biotopes itinérants s'assurer avant la destruction d'une niche écologique qu'un milieu équivalent fonctionnel existe ou soit recréé à proximité. L'initiative est laissée au requérant pour aménager et enrichir son site en petites structures favorables à la biodiversité.

PROJET « ABEILLES » suite

DÉPENSES : CHF 6'000.-

DEPUIS 2013

Les abeilles sont primordiales pour la pollinisation et donc pour la présence des fleurs, légumes et fruits. Les activités humaines créent une forte pression sur l'environnement et engendrent le déclin des colonies d'abeilles qui sont pourtant indispensables à la préservation des écosystèmes. En effet, le dépérissement des abeilles est observé depuis les années 90 et s'est fortement accentué au cours des années 2000. Certains scientifiques ont estimé que les populations d'abeilles avaient diminué de 30 à 90% dans certains états américains.

Les abeilles sont un chaînon vital de notre écosystème. Elles assurent près des trois-quarts de la pollinisation des plantes que les êtres humains cultivent. Seule, une abeille ne vit pas. Elle n'est rien. Elle fait partie d'une colonie qui constitue une société à part entière. Pour une colonie, il y a de 10'000 à 70'000 ouvrières qui vivent autour de la reine dont la principale activité va la conduire à pondre près de deux millions d'œufs, soit plus de deux mille œufs par jour en pleine saison.

La disparition des abeilles est une conséquence de plusieurs sources.

Le projet « Abeilles » de **One Nature Foundation** consiste à disposer, ou recevoir en donation, des terrains sur lesquels des essaims d'abeilles sont implantés. Un suivi rigoureux avec une évaluation périodique de l'impact de l'évolution, en relation à l'environnement, est mis en place. Ceci permettra de mieux suivre des abeilles selon les contraintes propres d'un écosystème spécifique.

La Fondation met en place un projet qui

consiste à installer des ruches dans différents lieux représentant différentes hostilités de par l'environnement proche.

Ces lieux choisis vont de la campagne, au milieu de champs et de bois, dans une zone industrielle, en pleine ville, à l'orée d'une forêt.

Assurer le développement de colonies d'abeilles

Jusqu'à fin 2019, la Fondation a déjà installé 24 ruches avec 14 colonies d'abeilles dans différents lieux représentant différentes hostilités de par l'environnement proche, soit au Bouveret, Noville, Suchy et Chamby.

9 ruches, et 7 colonies	Le Boveret
6 ruches, 4 colonies, 1 nucléi	Noville
5 ruches, 5 nucléis	Suchy
4 ruches, 3 colonies	Chamby

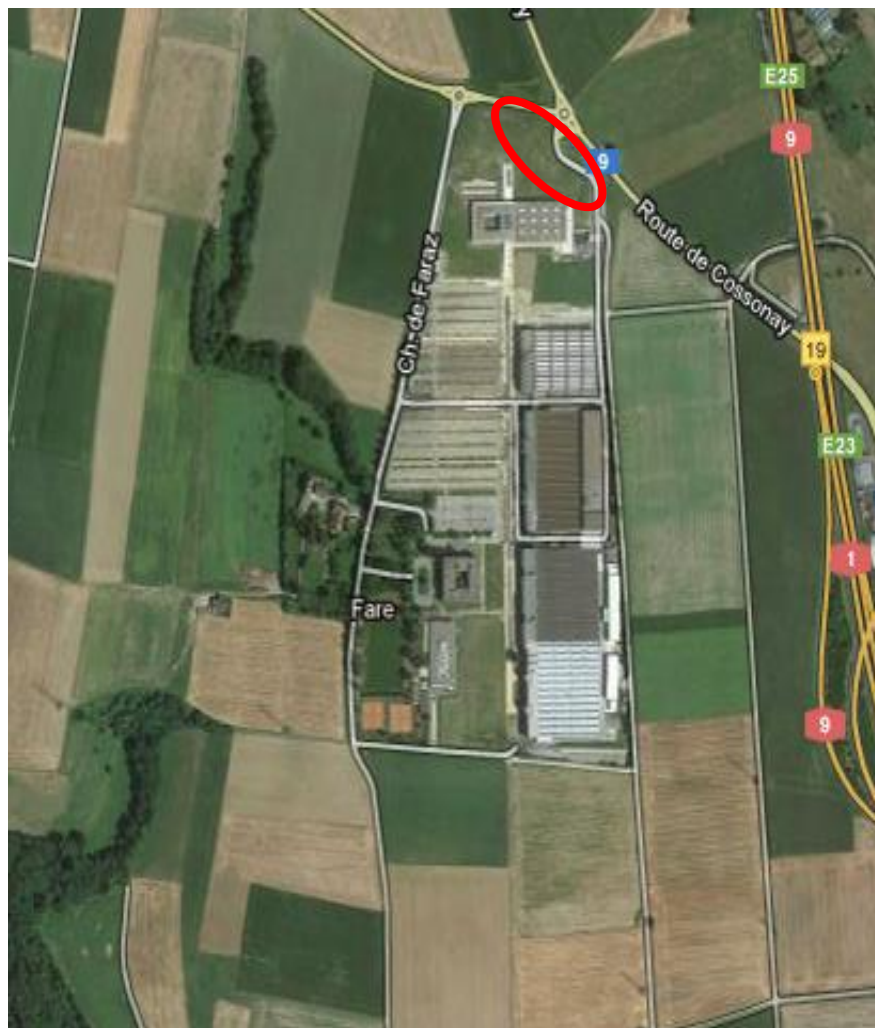
Soit au total 24 ruches, 14 colonies et 6 nucléis.

A ce jour, nous avons le même apiculteur M. Jean-Luc Rossier pour toutes nos ruches.

Implantation des ruches sur le site de Bobst Mex SA - Mex (VD) –

A.I.1.

8 ruches ont été installées sur le site de Bobst Mex SA et en 2018, la société en question a souhaité reprendre à propre compte la gestion desdites ruches.



Implantation des ruches sur un site privé - Suchy (VD)

4 ruches installées le 31.5.2014 à Suchy sur le domaine de M. Alain Jutzler.
1 ruche supplémentaire a été installée en 2018.

Soit 4 ruches et 5 nucléis



PROJET FINANCÉ 2014 DÉPENSES : CHF 20'000.-

Co-partenaire d'un film sur les déchets

Pour ne pas vivre dans un univers « poubelle »

De nos jours, l'impact des déchets sur notre société est devenu trop important. Jours après jours, nous imposons à notre planète et à notre société un nombre considérable de déchets.

Notre niveau d'ordures étant trop important, ceci a aussi un impact sur la faune. Par exemple, les tonnes de plastique déversées dans le Pacifique tuent poissons, mammifères, oiseaux, etc.

À vue d'œil cela ne nous atteint pas, mais les poissons qui y sont pêchés se retrouvent dans nos assiettes. La mort des oiseaux et autres poissons, que nous ne mangeons pas, qui sont tués par ces déchets, empêche le cours normal du cycle de la vie, et nous touche indirectement encore une fois.

Notre production mondiale de déchets par an s'élève à près de quatre milliards de tonnes.

Le gaspillage est aussi un très grand facteur de ce surplus de déchets. On achète, on ne consomme pas toujours et ça finit à la poubelle. Après avoir pris conscience que notre production de déchets était trop élevée, nous avons mis en place quelques initiatives, comme le tri et le recyclage, la diminution des rejets de gaz à effet de serre, le développement automobile électrique, l'énergie solaire, entre autres.

Nous sommes tous touchés par cette pollution, mais certains pays plus que d'autres. En effet, les pays pauvres n'ayant pas les moyens pour financer la majorité de ces initiatives, en subissent plus les conséquences. Toutes les populations qui habitent dans les bidonvilles ont des conditions d'hygiène déplorables.

Les décharges de la plupart des pays en voie de développement finissent enfouies dans la terre ou jetées à l'océan. Cet état de fait est un élément de destruction massive de notre environnement.

Projet « DÉCHETS » un film de Kate Amiguet

Depuis 15 ans, la Fondation MART (Mouvement pour les Animaux & le Respect de la Terre) basée à Bex, organise des actions nature de nettoyage en Suisse romande.

C'est chaque année un éternel recommencement et l'on constate une très forte augmentation de la quantité de déchets retrouvés dans la nature (littering).

Afin de prendre le problème en amont, la réalisatrice Kate Amiguet (également créatrice et responsable de la Fondation MART, de la web TV, TVmart et du magazine TerrAnimo), a mené l'enquête pour remonter la filière des déchets, et réaliser un documentaire sur cette problématique planétaire.



De quoi parle « DECHETS » ?

Notre mode de vie basé sur la surconsommation et notre déconnexion à la nature nous ont conduit-e-s à une surproduction de déchets.

Où finissent nos déchets ? Et comment en est-on arrivé là ?

Littering (déchets dans la nature), plastiques, solvants, multi emballages : il n'est pas si simple de trouver des solutions qui soient cohérentes et applicables sur l'ensemble de la chaîne des déchets.



De nombreux témoignages viendront éclairer cette problématique :

- bénévoles de la fondation MART et d'autres associations lors d'actions nature de nettoyage de déchets,
- responsables d'usines d'incinération, de centres de tri de déchets spéciaux, de sociétés de recyclage,

- commune et employés,
- etc.

De l'enfant, à la ménagère, de l'ouvrier au directeur, nous sommes toutes/tous concerné-e-s par les déchets. Chaque geste compte et ce film vise à démontrer que chaque citoyen, même le petit consommateur, peut changer bien des choses.

Parce que les images sont plus fortes que les mots

Lorsqu'il s'agit d'expliquer une situation ou une problématique, il est difficile de toucher les gens par des mots. Un texte expliquera de façon claire et précise des faits. Mais les images, elles, touchent le cœur et l'émotionnel. Les images font réagir parce qu'il y a des choses qu'il faut voir ou avoir vécues pour mieux les comprendre.

L'expérience de Kate Amiguet dans le domaine de l'image, aussi bien à travers la photographie que la vidéo, a démontré à maintes reprises que les images sont plus fortes que les mots. Or, le but d'un film, tel que la réalisatrice le conçoit, est bel et bien de faire prendre conscience et de faire réagir les gens. Le défi à relever, dans ce film sur les déchets, était d'informer les gens de la réalité d'une situation que l'on sous-estime, pensant naïvement qu'en Suisse, tout est bien propre en ordre. Mais il fallait toutefois veiller à ne pas assommer le téléspectateur de données techniques incompréhensibles et rébarbatives.

La nature a donc été intégrée en bonne et due place dans ce film et de manière significative, parmi tous ces déchets, afin de créer le choc des images désiré.

Des enfants ramassant des déchets, des réserves naturelles pourtant d'importance internationale souillées, des tas gigantesques de détritrus, des pratiques douteuses passées sous silence, des témoignages, ainsi que des prises de vue aériennes avec drone contribuent à voir les choses autrement : des images que vous n'êtes pas près d'oublier...

PROJET FINANCÉ
2015
DÉPENSE : CHF 7'560.-

Parrainage en faveur de l'Association
NiceFuture pour la restauration de l'Amazonie
en plantant une forêt suisse «NiceForest»



Soutenir les gardiens de la forêt

Parrainage officiel de la forêt Suisse

L'objectif est de participer à la sauvegarde de la forêt Amazonienne avec la plantation de 1'500 arbres pour commencer l'aventure de la "Nice Forest", la forêt Suisse. La forêt amazonienne est un trésor de biodiversité et l'une des pièces maîtresses de la régulation climatique planétaire qui transforme en oxygène une grande partie du gaz carbonique. Avec son fleuve l'Amazone elle représente le quart des réserves d'eau douce potable de la planète, jouant

Le projet sera réalisé par l'association suisse Aquaverde qui propose aux entreprises et aux particuliers des projets de compensation carbone ou de reforestation. Cela permet aux indigènes, d'une part, d'assurer la protection de leurs territoires démarqués et d'autre part, d'avoir une activité générant une micro-économie. Tout ceci en leur permettant d'enseigner leurs traditions et leurs connaissances à la jeunesse.

PROJECTEURS

Reforestation

Dix mille arbres en Amazonie

Sur leur territoire très reculé qu'est l'Etat brésilien du Rondônia, des terres spoliées qu'ils ont récupérées dans les années 80, quelque 1400 Indiens luttent contre la déforestation. En dix ans, grâce à l'association genevoise Aquaverde, le peuple des Surui a replanté 170 000 arbres sur 248 000 hectares. A la faveur du projet Nice Forest: une forêt suisse en Amazonie, les indigènes vont pouvoir réaliser une plantation de 10 000 arbres supplémentaires dès que les fonds auront été réunis: 150 000 francs au total, dont 60% seront directement affectés à la reforestation, 30% à la prise de conscience en Europe des menaces qui pèsent sur le poumon et l'âme de notre planète, et 10% à l'administration. Almir Narayamoga Surui, le charismatique chef des Surui dont le portrait a été brossé par Corine Sombrun dans son livre *Sauver la planète* (Ed. Albin



VITAL En protégeant leur forêt, les Indiens Surui sauvegardent le poumon et l'âme de la planète.

Michel), sera présent lors du prochain G21 Swisstainability Forum, les 1^{er} et 2 juillet 2015 à Lausanne. Il défendra la cause d'un projet exemplaire pour son ethnie, les peuples voisins et l'humanité. L'initiative Nice Forest est parrainée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, One Nature Foundation, l'astronaute Claude Nicollier et l'écexplorateur Raphaël Domjan. ■ **PHILIPPE LEBÉ**

www.g-21.ch/niceforest

Loterie

Une nouvelle loi sur les jeux d'argent

Les sites de paris en ligne ont explosé ces dernières années. Et, avec eux, une plus grande ingérence des jeux d'argent. La Loterie romande, qui a présenté ses chiffres ce mardi 2 juin – elle a enregistré un revenu brut de 210 millions de francs en 2014 –, a rappelé la nécessité d'adopter la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Le groupe reverse 0,5% de son revenu au canton pour prévenir des dangers du jeu, mais une nouvelle régulation aurait un effet plus radical. «Tout comme les films pédopornographiques, l'internaute voulant accéder à une page de paris en ligne n'y sera pas autorisé en Suisse», explique le directeur, Jean-Luc Moner-Banet. Cette législation, qui permettrait de contrer la concurrence déloyale des jeux en ligne, renforcerait aussi la protection contre la dépendance, le blanchiment d'argent et la manipulation de compétitions sportives. Si elle est adoptée, la loi entrera en vigueur en 2018. ■ **FS**

PROJET FINANCÉ 2015

DÉPENSE : CHF 800.-

Agrandissement du rucher situé à Mex sur le domaine de Bobst SA pour atteindre 8 ruches



PROJET FINANCÉ 2017 DÉPENSE : CHF 5'000.-

En 2017, nous avons fait un don de CHF 5'000.- à Pro Natura Aargau / Feldbotanik.ch pour soutenir le projet Flower Walks.

La application « Flower Walks – Balades botaniques en Suisse » offre à un large public un accès ludique et facilité au passionnant monde des plantes, le long de belles randonnées. L'application est gratuite et disponible en français et en allemand et peut être utilisée sur Smartphones et tablettes (android et iOS).

L'application Flower Walks vous permet de partir à la rencontre de près de 1100 espèces de plantes et de 74 milieux naturels le long de 59 parcours dans toute la Suisse. De plus, des informations sur le contexte et les curiosités locales ainsi que sur les zones idéales pour le délasserment sont fournies. Tous les itinéraires sont accessibles en transports publics et les lieux de départ et d'arrivée sont directement reliés aux horaires en ligne des CFF.

<https://flowerwalks.ch>

Cette application s'adresse aux personnes de tout âge intéressées par la nature.



PROJET FINANCÉ 2019 DÉPENSE : CHF 5'000.-

Partenaire pour le projet IMPACTEUR ACTIVATION

En 2019, nous avons fait un don de CHF 5'000.- pour soutenir le projet de hub neuchâtel.

<https://impacteur.ch>

LE PROGRAMME ACTIVATION

ACTIVATION est un programme pour aider des porteurs de projets innovants à impact sociétal et environnemental à développer leurs idées. Face aux défis climatiques et sociétaux, il est urgent de repenser nos modes de production et de consommation. ACTIVATION entend replacer l'environnement et l'humain au cœur de l'économie à travers l'innovation.

ACTIVATION se propose de réunir des porteurs de projets innovants, de les aider à développer leurs idées ainsi que de les accompagner dans la création de leur entreprise en offrant des formations, un coaching et une incubation de trois mois pour accompagner les projets.

Au final, le but est de promouvoir des initiatives d'impact et de récompenser les meilleurs projets. Les deux meilleurs projets seront sélectionnés par un jury, avec l'attribution de prix de CHF 4000.- et CHF 2000.- ainsi qu'une période d'incubation au hub Neuchâtel.

LES PROJETS

Edition 2019

- 39 projets soumis
- 16 critères d'évaluation
- 21 heures de délibérations
- 10 projets sélectionnés

Pour plus d'information (lien site web : <https://impacteur.ch/>)

PARTENAIRES D'ACTIVATION



Le hub neuchâtel est l'initiateur de la plateforme IMPACTEUR et du programme ACTIVATION. Il prône l'approche collaborative et a d'ores et déjà conclu des accords dans le cadre d'ACTIVATION avec les partenaires de renom ci-après.

Si votre entreprise ou institution souhaite elle aussi s'engager en faveur de la durabilité dans le cadre d'ACTIVATION, prenez contact avec nous en cliquant sur « Nous soutenir ».



PROJET FINANCÉ 2020 DÉPENSE : CHF 10'000.-

Surveillance et détection autonome pour protéger les oiseaux nicheurs avec l'exemple du Râle des genêts et de la Chevêchette d'Europe

Porteur du projet :

Nos Oiseaux, Société Romande pour l'étude et la protection des oiseaux, avec comme personne de référence :

- Valère Martin, Président, valere.martin@nosoiseaux.ch, 079 / 452.83.16

Partenaires du projet :

1. Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (HEIA-FR) avec comme personnes de références :

- Richard Baltensberger, Professeur HES et docteur en mathématiques
- Marc Vonlanthen, Professeur HES, docteur en physique et président de Pro Natura Fribourg

2. Haute École d'Ingénierie d'Yverdon, avec comme personnes de références :

- Olivier Liechti, Professeur HES et docteur en Informatique

Durée : 24 mois

Budget total : CHF 135'600 CHF

La biodiversité subit un constant déclin de part le monde et en Suisse également. Ce déclin n'épargne aucune espèce animale, mais certaines sont toutefois plus fragilisées. Parmi elles, les oiseaux nichant au sol sont particulièrement vulnérables. Ce projet vise à développer et à instituer des mesures de protection concrète pour ces oiseaux.

Les oiseaux nichant en Suisse sont confrontés à des environnements multifonctionnels qui affectent négativement leur succès de reproduction. Dans les champs, l'intensification de l'agriculture avec des fauches précoces et répétées ne laisse plus

assez de temps pour élever les jeunes oisillons. Dans les forêts, la demande en bois indigène et énergie diminue l'offre en vieux arbres avec des cavités. Les professionnels concernés sont souvent sensibles à cette perte de la biodiversité mais n'ont ni le temps, ni les moyens pour détecter ces oiseaux. Quand une espèce rare est localisée suffisamment tôt, il est souvent possible par une mesure ciblée de préserver l'habitat pour permettre une nidification réussie. Actuellement, les ornithologues ne peuvent pas alerter les acteurs professionnels avec efficience à cause d'observations bien trop éparses et incomplètes.

PROJET APPROUVÉ POUR FINANCEMENT 2020

DÉPENSE PRÉVUE : CHF 10'000.-

Soutien financier et collaboration avec Eco-School Suisse

Prise de contact : Ce projet nous a été soumis par Mme Catherine de Noyelle, directrice de l'Association J'Aime Ma Planète qui est le représentant de Eco School en Suisse. Le contact initial a été fait par Dominique Brustlein.

Eco-Schools est le plus grand programme international d'éducation et de labellisation au monde, qui permet aux écoles de s'engager vers un fonctionnement plus durable tout en invitant les jeunes à jouer un rôle moteur dans la société. Eco-Schools est présent dans 68 pays et recensent 51'000 écoles. En Suisse, il s'agit de 54 écoles, en augmentation chaque année.

Eco-School Suisse fonctionne en partie par les frais payés par les écoles, et en partie par des donations.

Sur 2020, Eco-School Suisse a un budget de 500'000CHF à lever.

Participation de ONF : 10'000CHF en 2020. Collaboration sur la levée des fonds restants entre ONF et J'Aime Ma Planète dès 2020.

2020: début de collaboration

- Partenariat financier 10'000CHF ne couvrant pas de frais de salaire
- Partenariat pédagogique
- Explorer les collaborations possible (abeilles, visites, implication des eco-schools dans les projets ONF, co-création de matériel éducatif)
- Lever des fonds pour 2021 pour le programme eco-school

2021: réévaluation des opportunités et potentielle continuation sur le plus long terme.

PROJET APPROUVÉ POUR FINANCEMENT 2020

DÉPENSE PRÉVUE : CHF 20'000.-

Projet de renaturation de la Chamberonne et création de l'île aux oiseaux

Prise de contact :

Ce projet nous a été soumis par la direction générale de l'environnement (DGE), Division Ressource en eau et économie hydraulique via contact@onenaturefoundation.org en février 2020. LE contact est M. Olivier Stauffer, chef de section renaturation à l'Etat de Vaud.

Projet total :

Il comprend la création d'une galerie souterraine du ruisseau de Broye, l'aménagement de la Chamberonne, et la création d'une île aux oiseaux.

Le projet proposé pour soutien de la Fondation : la création de l'île aux oiseaux

Le projet de création de l'île aux oiseaux vise à offrir une pause aux oiseaux migrateurs qui remontent du Sud au Nord au début du printemps. Les bords du lac Léman ne sont pas propices aux oiseaux : trop urbanisés, trop exposés. Entre février et avril, le niveau du lac est plus bas et laissera l'île apparaître. Elle sera recouverte le reste de l'année

Coût :

Le coût total de la création de l'île aux oiseaux est de CHF 2.5mio. Le coût est basé sur l'expérience de l'ornithologue mandaté, qui a déjà mené à bien un projet similaire à Préverenges. (projet de Pro Natura réalisé en 2001) Comme ce projet a pu se greffer sur le projet de protection contre les crues et de l'aménagement subséquent, il bénéficie du soutien financier de la confédération et du canton. Le montant non subventionné qui reste à couvrir est de l'ordre de 200'000CHF et revient à la commune de Lausanne. La commune s'est avancée à couvrir 100'000CHF. Il reste donc 100'000CHF de fonds à lever pour ce projet.

Participation de ONF :

20'000CHF en 2020.

Collaboration sur la levée des fonds restants entre ONF et la commune de Lausanne dès 2020.



île
aux

oiseaux de Préverenges :

COÛT ANNUEL RÉCURENT

COÛT ANNUEL : CHF 6'000.-

Entretien des 24 ruches par notre apiculteur
Jean-Luc Rossier

STATUTS DE LA FONDATION

I. NOM, SIÈGE, DURÉE, BUT ET MOYENS

Art. 1 Sous le nom « One Nature Foundation »

(ci-après nommé la Fondation), les familles Olivier & Sylvie Ferrari et Bertrand & Claire-Lise Germond, constituent une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse et régie par les présents statuts. La Fondation ne poursuit aucun but lucratif.

Art. 2 Le siège de la Fondation est à Vevey.

Art. 3 La durée de la Fondation est illimitée.

Art. 4 La Fondation a pour but de soutenir toute action d'éducation dans la prise de conscience de la préservation de l'environnement ainsi que d'acquérir des terres pour les rendre à leur état naturel.

Pour réaliser son but elle investit exclusivement dans des entreprises, travaux ou recherches dans les domaines des technologies et les services liés à l'environnement. Les investissements sont faits à long terme et il est exclu toute opération de trading et commerce de titres. Elle ne participe pas et n'influence en aucune manière la gestion de ces participations. En aucun cas des opérations à caractère spéculatif ne sont autorisées. Pour ce faire:

Sur la quote-part de sa fortune :

- elle souscrit en capital actions, emprunts convertibles et autres formes de participation à des sociétés actives dans les secteurs économiques répondant au but de la Fondation;
- elle affecte des fonds pour des travaux ou recherches en respect du but de la Fondation;
- elle affecte des fonds pour la communication.

Les revenus provenant de ces placements sont entièrement affectés au but de la fondation.

Sur les revenus de sa fortune :

- elle acquiert en nom propre, des terrains et en aménage la reconversion ou en préserve l'état, en respect du but de la Fondation. Les terres acquises ne peuvent pas être aliénées.

Art. 5 La Fondation pourra effectuer toutes opérations lui permettant de réaliser son but, notamment :

- organiser toutes manifestations, éditer toutes publications, et entreprendre toutes actions de communication;
- accorder ou garantir tous prêts sans intérêt, toutes aides financières ou toutes donations sous une forme quelconque pour participer à la préservation de l'environnement.

II. CAPITAL RESSOURCES

Art. 6 Les fondateurs, à titre de patrimoine initial de la Fondation, versent à celle-ci la somme de CHF 10'000.- (dix mille francs suisses).

Les ressources de la Fondation seront notamment les suivantes :

- les dons de personnes physiques;
- les dons de personnes morales;
- le rendement de sa fortune;
- les prestations et subventions des pouvoirs publics;
- toutes autres contributions privées ou publiques.

Le capital de la Fondation pourra être augmenté en tout temps par des dons, legs, subsides ou versements des fondateurs, des membres ou de tiers, ainsi que par la capitalisation des revenus.

Le Conseil de fondation pourra prélever sur le capital, les fonds nécessaires pour atteindre le but de la Fondation.

III. ORGANES

Art. 7 Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de fondation;
- le Bureau du Conseil;
- l'Organe de révision.

Conseil de fondation

Art. 8 Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de 4 membres au minimum et de 15 au maximum.

Les membres du Conseil de fondation sont choisis par cooptation.

Pour la première fois, les quatre premiers membres du Conseil sont désignés par les fondateurs.

Chaque famille fondatrice a droit à un siège au Conseil de fondation. Elle peut se faire représenter par un tiers désigné par chacune d'entre-elles.

Les membres du Conseil interviennent à titre bénévole. Toutefois, leurs frais effectifs peuvent être remboursés.

Art. 9 Les membres du Conseil de fondation sont nommés pour une période de cinq ans renouvelable.

Art. 10 Le Conseil de fondation s'organise lui-même. Le Président est choisi au sein des familles fondatrices ou de leur(s) représentant(s), son secrétaire peut être choisi en dehors du Conseil.

Art. 11 Le Conseil de fondation a les tâches inaliénables suivantes :

- 1) nomination du Conseil de fondation, sous réserve de l'article 8, et de l'organe de révision;
- 2) réglementation du droit de signature et de représentation de la Fondation;
- 3) organisation de la direction et de la gestion de la Fondation;
- 4) nommer et révoquer les membres du Bureau du Conseil de fondation;
- 5) ratification du budget;
- 6) approbation des comptes annuels;
- 7) adoption des règlements;
- 8) approbation des projets d'affectation des avoirs financiers, conformément au but de la fondation;
- 9) donner décharge au Bureau du Conseil de sa gestion annuelle.

Art. 12 Le Conseil de fondation se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois l'an. Le Conseil de fondation doit également

être convoqué si un tiers de ses membres le demande.

Les convocations se font par écrit 20 jours avant l'assemblée. Si tous les membres du Conseil sont présents, celui-ci peut valablement délibérer sans autre forme de convocation.

Art. 13 Le Conseil de fondation prend ses décisions et procède aux nominations à la majorité simple des membres présents; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Ses décisions sont toutefois caduques si moins des deux tiers de ses membres n'est pas présent ou représenté.

S'agissant des décisions, elles peuvent être prises par voie de circulation.

Art. 14 Les décisions du Conseil de fondation sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le secrétaire.

Art. 15 Le Conseil de fondation peut révoquer un de ses membres, sous réserve de l'article 8 des présents statuts, si tous ses membres moins deux en font la demande.

Art. 16 L'activité au sein du Conseil de fondation est en principe bénévole. Seuls les frais effectifs sont remboursés. Une indemnisation peut être versée pour les travaux entraînant un travail supplémentaire considérable.

Art. 17 Sous réserve des dispositions légales, les membres du Conseil de fondation n'encourent aucune responsabilité personnelle.

Bureau du Conseil

Art. 18 Le bureau du Conseil est composé du Président du Conseil et de 2 à 6 membres; la voix du Président est prépondérante.

Les membres sont nommés pour une période cinq ans renouvelable.

Art. 19 Le Bureau du Conseil a pour tâches :

- a) d'étudier et soumettre au Conseil de fondation pour décision des projets d'investissements en capital dans des

entreprises conformément à l'article 4 des présents statuts;

- b) d'étudier et soumettre au Conseil de fondation pour décision des projets de communication conformément à l'article 4 des présents statuts;
- c) d'étudier et soumettre au Conseil de fondation pour décision des projets d'acquisition de terres, conformément à l'article 4 des présents statuts.

Organe de révision

Art. 20 Le Conseil de fondation nomme chaque année un organe de révision chargé de contrôler les comptes annuels et d'établir un rapport à ce sujet.

Art. 21 L'organe de révision a également pour tâche de veiller au respect des dispositions statutaires et du but de la Fondation. Il doit communiquer au Conseil de fondation les lacunes constatées lors de l'accomplissement de son mandat et si celles-ci ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, il doit informer le cas échéant l'autorité de surveillance.

IV. MEMBRES SYMPATHISANTS

Art. 22 Sont considérés comme membres sympathisants, toute personne morale et/ou physique qui souscrit au but de la Fondation.

V. REPRÉSENTATION DE LA FONDATION

Art. 23 Le Conseil de fondation désigne les personnes dont la signature engage valablement la Fondation et fixe leur mode de signature.

VI. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Art. 24 Les exercices comptables sont annuels. Ils se terminent le 31 décembre de chaque année, la première fois au 31 décembre 2007.

Le bilan et les comptes de chaque exercice annuel doivent être approuvés et soumis à l'Autorité de surveillance dans les six mois dès leur clôture.

Art. 25 Le Conseil de fondation adresse

chaque année à l'Autorité de surveillance un rapport sur sa gestion, accompagné :

Vevey, le 28 octobre 200

- du bilan, des comptes d'exploitation et du compte de profits et pertes ainsi que l'annexe aux comptes;
- du procès-verbal approuvant les comptes;
- du rapport du Bureau du Conseil, approuvé par le Conseil de fondation;
- du rapport de l'organe de révision.

Art. 26 La Fondation répond de ses dettes sur tous ses biens. Les membres de ses organes n'encourent aucune responsabilité financière de ce chef.

VII. MODIFICATION STATUTAIRES ET DISSOLUTION

Art. 27 Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de surveillance, le Conseil de fondation peut en tout temps modifier les statuts et adopter tout règlement d'application de ses statuts.

Toute proposition de modification des présents statuts doit être acceptée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de fondation.

Sur requête des familles fondatrices ou de leurs représentants, le but de la Fondation peut être modifié conformément à l'art. 86a CCS.

Art. 28 En cas de dissolution de la Fondation, le Conseil de fondation assurera la fonction de liquidateur.

Ses biens encore disponibles, après extinction de toutes ses dettes, seront affectés à une institution poursuivant un but analogue à celui prévu à l'art. 4 des présents statuts, pour autant qu'elle ait son siège en Suisse et bénéficie d'une exonération fiscale. L'approbation par l'Autorité de surveillance de l'utilisation prévue demeure en tout cas réservée.

VIII. INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Art. 29 La Fondation est inscrite au Registre du commerce.

FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

EMPLOYÉS

Afin de concentrer l'entier des fonds au soutien et à la réalisation de projets à impact positifs pour l'environnement, la fondation n'a à ce jour aucun employé.

Le travail est effectué par des employés du donateur le plus important de la fondation, CONINCO Explorers in finance S.A., dont les actionnaires principaux M. Olivier Ferrari et Mme. Sylvie Ferrari sont les co-fondateurs de **One Nature Foundation**.



Olivier Ferrari, co-fondateur One Nature Foundation, président du conseil, directeur général de CONINCO.



Sylvie Ferrari, co-fondatrice de One Nature Foundation, membre du conseil, directrice communication de CONINCO.

Afin de grandir la fondation, ses revenus et son impact, le conseil de fondation de **One Nature Foundation** a nommé le 10 mars 2020 une directrice, Mme Sarah Perreard.



Sarah Perreard, nommée directrice de One Nature Foundation le 10 mars 2020.

Mme Perreard est consultante en économie circulaire et développement durable, et la fondatrice et CEO de Precious Planet Sàrl dont la mission et la vision sont en complet alignement avec ceux de **One Nature Foundation**. Les activités professionnelles de Mme Perreard lui permettent de s'impliquer dans la stratégie et la direction de **One Nature Foundation** de manière pro-bono.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les fonds de **One Nature Foundation** proviennent principalement du soutien et des activités de levée de fonds organisées par CONINCO Explorers in finance S.A.

Depuis 1990, CONINCO Explorers in finance SA (www.coninco.ch) est une référence et un partenaire reconnu dans la gestion institutionnelle. Le savoir-faire de CONINCO s'appuie sur une activité fondée sur la recherche et le développement en matière d'analyse et de gestion financières.

CONINCO est le sponsor du tournoi Golf InterEntreprises qui réunit depuis 13 ans des dirigeants d'entreprises de tous secteurs économiques, sur le parcours du Golf de Lavaux qui fait partie du programme national « Pro specie rara » d'Arboretum et participe ainsi à la sauvegarde d'anciennes variétés d'arbres indigènes.

Organisé bénévolement par CONINCO, les recettes du tournoi Golf InterEntreprises sont reversées à **One Nature Foundation**, ce qui permet de financer les différents projets que la fondation soutient.

CONTACTS

Conseil de fondation

Olivier Ferrari, Président
Dominique Brustlein-Bobst, Membre
Sylvie Ferrari, Membre
Claude Gonet, Membre
Anne Hebeisen, Membre

Direction

Sarah Perreard

Case postale 240
Quai Perdonnet 5
CH - 1800 Vevey

Tél + 41 21 925 00 33
Fax + 41 21 925 00 34

contact@onenaturefoundation.org

Pour vos dons
CAISSE D'EPARGNE RIVIERA, Vevey
IBAN CH48 0834 9001 C900 0398 8

Acting for the environment
www.onenaturefoundation.org